
Intervention de Romme relative aux fêtes décadaires et présentation de la fête célébrée à la Ferté-sur-Ourcq, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Gilbert Romme

Citer ce document / Cite this document :

Romme Gilbert. Intervention de Romme relative aux fêtes décadaires et présentation de la fête célébrée à la Ferté-sur-Ourcq, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 441-442;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36411_t2_0441_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

nous sommes-nous pas vu obligés de multiplier les bureaux de recette, en proportion de la foule des souscriptions! Nous ne pouvions y suffire. Tous nos concitoyens sans exception d'un seul demandaient à la fois l'acceptation de leur offrande. Le travailleur se faisait gloire d'offrir le prix de ses sueurs. Une sainte ivresse l'étourdissoit sur ses propres besoins, et la souscription aussitôt remplie qu'ouverte a produit une somme de 1500 l. Que n'eut-elle pas donné de plus si la cherté des vivres et la difficulté de vendre nos vins, seule ressource de cette commune n'avait pas entravé cet élan généreux du vrai patriotisme? Il étoit question d'économiser sur les frais de l'envoi et d'assurer l'exacte répartition de la somme. Un membre de la Société passant par dessus le mauvais état des chemins et les rigueurs de la saison s'est offert pour aller distribuer ces secours et son offre a été acceptée avec les plus vifs applaudissemens.

Vous êtes, Citoyens Représentants, dans l'usage de rendre publics les hommages à la Patrie. Puisse cette publicité que vous ne manquerez pas de donner à l'action dont nous vous rendons compte, électriser toutes les communes de la République! Nous vous l'attestons, foi de braves Sans-Culottes de la Montagne, c'est l'unique objet de notre adresse que nous terminerons par les protestations les plus solennellement prononcées de notre confiance aveugle en votre sagesse et de notre soumission entière à vos décrets.

Nous sommes de cœur et d'âme, Citoyens Représentants, vos Frères et vos amis, admirateurs de vos vertus et sujets fidèles de la Loi.»

SUDRE (*secrét.*).

35

La commune de Paris adresse à la Convention l'état des prisonniers. Le nombre des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention à l'époque du 27 nivôse, s'élève à 5,073 (1).

Insertion au bulletin (2).

[Commune de Paris, 29 niv. II. Etat au 27 niv.]
(3)

Noms des prisons	Nb. des détenus
Conciergerie	480
Grande-Force	618
Petite-Force	281
Sainte-Pélagie	225
Madelonnettes	223
Abbaye	134
Bicêtre	793
A la Salpêtrière	338
Chambres d'arrêt, à la Mairie	121
Luxembourg	455
Maison de suspicion, rue la Bourbe	425
Irlandais, rue du Cheval vert	29
Picpus, Fbg S. Antoine	131
Les Anglois, rue Saint-Victor	65
Les Angloises, rue Saint-Victor	120
Les Angloises, rue de Loursine	85
Les Carmes, rue de Vaugirard	193
Les Angloises, Fbg S. Antoine	36

(1) P.V., XXIX, 320.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(3) C. 288, pl. 887, p. 53.

Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor	80
Saint Lazare, Fbg Saint-Lazare	27
Maison Escourbiac, rue S. Antoine	62
Belhomme, rue Charonne, n° 70	96
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	46

Total général 5 073

36

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention qu'il sera brûlé aujourd'hui 32 millions de livres en assignats, dont 14 millions provenant de la vente des domaines nationaux, lesquels, joints au milliard 33 millions déjà brûlés, forment un total d'un milliard 47 millions, et les autres 18 provenant des échanges (1).

Insertion au bulletin (2).

[Paris, 29 niv. II] (3)

« Citoyen-Président,

Je te prie de prévenir la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme de 32 millions de livres en assignats, dont 14 millions provenant de la vente des domaines nationaux, lesquels, joints au milliard 33 millions déjà brûlés, forment un total d'un milliard 47 millions, et les 18 autres provenant des échanges.»

DEPEREY.

37

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 21 nivôse.

La rédaction est adoptée (4).

38

Un membre [ROMME] expose que plusieurs communes témoignent le plus grand zèle à célébrer les fêtes décadaires, et qu'il seroit à souhaiter qu'elles eussent un mode uniforme: en attendant que le comité d'instruction présente ses vues à cet égard, il croit qu'il ne sera pas inutile d'offrir le tableau de la fête des victoires célébrée à la Ferté-sur-Oucq, ci-devant Milon, décadi dernier.

Il fait lecture du procès-verbal de cette fête, et sur sa proposition, la Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (5).

ROMME. Par-tout on désire occuper les decadi d'une manière républicaine.

Ici on célèbre des fêtes à la raison, là c'est la mémoire des grands hommes et des martyrs de la liberté qu'on veut honorer. Par-tout on s'évertue pour embellir ces fêtes, mais il en est peu de régulières.

(1) P.V., XXIX, 320. M. U., XXXV, 479; *Ann. patr.*, p. 1719; *Ann. R. F.*, n° 51; *J. Fr.*, n° 482; *Audit. nat.*, n° 483; *Abrév. univ.*, p. 1540.

(2) Bⁱⁿ, 29 niv.

(3) *Débats*, n° 486, p. 413.

(4) P.V., XXIX, 320.

(5) P.V., XXIX, 320.

Le comité d'instruction publique a distingué particulièrement, la régularité de celle qui a été célébrée par la commune de la Ferté-sur-Ourcq, qui a trouvé le moyen d'occuper honorablement tous les arts et toutes les professions.

Comme les détails en seroient trop-long, en attendant que le comité ait fini son travail; il propose à la Convention de décréter qu'ils seront insérés au bulletin, comme pouvant servir de modèle aux autres communes de la République (1).

[*Extraits des registres de la Sté popul., 25 niv. II*] (2)

La Société populaire de la Ferté-sur-Ourcq, ci-devant Milon, sur le rapport qui lui a été fait de l'ordre qui a régné dans la marche du cortège célébrant la fête des victoires de la République sur ses ennemis et notamment celle de la reprise de l'infâme Toulon, en exécution de son arrêté du 15 présent mois pris en conformité de la loi du 4 publiée en cette commune décadi dernier en a témoigné sa satisfaction à tous les membres composant le cortège.

En attendant qu'une fête célébrée avec autant de solennité peut faire époque pour avoir rendu sensible aux gens du peuple le calendrier républicain en faisant représenter la division des tems par de jeunes citoyens marchant dans le cortège selon l'ordre des mois et y figurant par les attributs qui conviennent à chacun.

Considérant d'ailleurs que cette représentation prouve combien les habitans de la Ferté-sur-Ourcq mettent d'empressement à faire marcher la révolution, a arrêté que le précis de la relation de tout ce qui s'est passé dans cette fête sera adressé au citoyen Romme représentant du peuple, au rapport duquel la loi relative à l'ère républicaine a été portée, avec invitation de le faire insérer dans un Bulletin de la Convention nationale.

Précis de la relation de la fête...

La fête a été annoncée la veille au soir et le lendemain au matin par une salve d'artillerie et le bruit des tambours.

Le cortège s'est assemblé le jour de la fête à midi, son départ a été annoncé par un coup de canon.

Les groupes composant le cortège s'étaient placés de manière qu'en entrant successivement dans les rangs chacun jouissait tout à la fois du plaisir d'être spectateur et acteur.

L'artillerie et une compagnie de canonnières précédés de deux sapeurs, un tambour à la tête ouvraient la marche.

Ce groupe était suivi des enfans de la patrie, depuis l'âge de dix ans jusqu'au dessous de dix-huit, ayant à leur tête une bannière portant d'un côté *Aux vainqueurs de Toulon*, et de l'autre *Nous les imiterons*.

Trois jeunes enfans au-dessous de l'âge de dix ans qui avaient récité à la Société populaire la déclaration des droits et les dix commandemens républicains, portant une petite branche de chêne, marchaient à la tête.

(1) *J. Matin*, n° 531. Mention dans *J. Sablier*, n° 1085; *Ann. patr.*, p. 1719; *M. U.*, XXXV, 479; *C. Eg.*, p. 145; *F. S. P.*, n° 200; *Ann. R. F.*, n° 51; *J. Fr.*, n° 482; *Audit. nat.*, n° 483; *Mess. soir*, n° 519.

(2) *C. 289*, pl. 894, p. 20. Extraits dans *J. Mont.*, 535; *Batave*, p. 1364; *Abrév. univ.*, p. 1540.

Pendant la marche les enfans de la patrie chantaient l'hymne immortelle. *Allons enfans de la patrie* etc, ou, sur l'air, Dieu du peuple, l'hymne sur Toulon, *Enfin, ils sont chassés*.

Un détachement de la garde nationale avec le drapeau, l'état-major et les tambours à la teste formaient le troisième groupe.

Au milieu des vétérans qui avaient à leur tête, leur bannière portant d'un côté, *Il nous reste le courage* et de l'autre *Il ne nous manque que la force* marchait le cortège des martyrs de la liberté Lepelletier et Marat, précédé du char de la Victoire.

La victoire était entourée des défenseurs de la patrie blessés aux armées et suivie des mères de ces défenseurs portant une flamme ou drapeau aux trois couleurs surmonté d'un bonnet rouge.

Les bustes de Lepelletier et Marat étaient portés chacun sur un brancard, par deux vétérans. Il y avait en devant deux jeunes citoyennes tenant d'une main une couronne de chêne et de l'autre une guirlande qui était soutenue par douze autres citoyennes toutes vêtues de blanc avec des ceintures tricolores.

Ces quatorze citoyennes représentaient les deux solstices et les douze signes du zodiaque pour désigner la place où se trouvent dans le ciel les deux premiers martyrs de la liberté.

Venaient ensuite les groupes des jeunes citoyennes toutes aussi vêtues de blanc et décorées de ceintures à la Nation avec leur bannière portant d'un côté *Triomphe de la vertu* et de l'autre *Nos cœurs sont à la patrie*.

Ces citoyennes formant douze groupes sur deux colonnes présentaient le calendrier républicain.

Les mois caractérisés par les fruits ou autres attributs qui les désignent, marchaient à la tête des jours qui portaient des piques et des houlettes ornées de rubans aux trois couleurs.

Pendant la marche ces citoyennes chantaient sur l'air *On compterait les diamants*, le calendrier républicain en seize couplets commençant par ces mots, *Les Jours, les mois et les saisons* etc. et la musique qui était à leur tête répétait chaque couplet par une symphonie.

Les jeunes citoyennes précédaient la Société populaire au milieu de laquelle s'étaient placés les autorités constituées ayant derrière elles le simulacre du dernier tyran avec ses décorations royales, porté par un âne et placé sur le bât entre deux paniers remplis des titres de distinction et de féodalité qui avaient échappé aux derniers autodafés.

L'âne était conduit par la chicane en robe, rabat et bonnet carré de l'ancien palais.

La marche était fermée par un second détachement de la garde nationale.

La gendarmerie marchait divisément ou se réunissait selon que le maintien de l'ordre paraissait l'exiger.

Le cortège ainsi composé s'est d'abord rendu sur la place de la liberté où un arbre vivace de la liberté avait été élevé.

Cet arbre était planté au milieu d'un rocher d'où devait sortir l'eau de la fontaine au dessus de laquelle on avait tracé un cadran solaire marquant les heures suivant le nouveau calendrier mais d'où sortait véritablement une fontaine de vin.

Les enfans de la patrie ont jeté au pied de l'arbre de la Liberté la terre qu'ils portaient dans